

Myriophylle à épis: les propriétaires du lac à la Truite ont perdu leur cause

Ils souhaitent voir leur compte de taxes diminuer à cause de la présence du myriophylle à épis dans leur lac. Le Tribunal administratif du Québec ne leur a pas donné raison.

VÉRONIQUE PICHÉ , COLLABORATRICE



L'inspection et le nettoyage des embarcations sont des éléments essentiels dans la lutte à la propagation du myriophylle à épis qui touche une quarantaine de lacs dans les Laurentides.

© Photo gracieuseté - MELLIC

« En date du 1er juillet 2014, est-ce que la preuve démontre de façon prépondérante que la présence du myriophylle à épis dans le lac à la Truite a occasionné une baisse des valeurs foncières? » À cette question, le Tribunal est d'avis que non, et rejette la requête.

Cette décision a été rendue en février. Si ces riverains avaient obtenu gain de cause, la richesse foncière uniformisée de la municipalité aurait été directement atteinte. « C'est 94% des revenus qui viennent de la taxation, explique le maire Denis Chalifoux. On est clairement dans une situation "totchée". Si on s'appauvrit, il faut augmenter les taxes pour compenser. »

Dès 2017, l'aspect délicat de la situation était soulevé. Le maire déclarait à *L'information du Nord* qu'un jugement favorable envers les requérants aurait des conséquences graves sur le portefeuille foncier de plusieurs municipalités du Québec aux prises avec ce problème du myriophylle à épis.

Interrogée à propos du dossier des plantes envahissantes, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dit remplir son rôle de représentation auprès des gouvernements. À ce titre, elle siège maintenant au Conseil consultatif régional sur la navigation de plaisance au niveau du gouvernement fédéral.

Forum national

Mélissa Laniel, chargée de projet au Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, annonce la tenue prochaine dans la région d'un forum national sur les plantes exotiques envahissantes. Outre l'impact sur les recettes des municipalités, la biologiste parle de « catastrophe sur la biodiversité » dans ce cas particulier du myriophylle à épis.

Elle rappelle par ailleurs que les citoyens sont invités à être **les yeux et les oreilles du CRE pour détecter le myriophylle à épis** dès son apparition dans les lacs de la région.